

été conclu le premier accord mondial de lutte contre la pollution atmosphérique, le Protocole de Montréal sur les chlorofluorocarbures. Et c'est au Sommet économique de Toronto, en 1988, que les chefs des sept principales démocraties industrielles de l'Occident ont pour la première fois adopté le principe du développement viable.

Une semaine plus tard, Toronto accueillait la Conférence sur l'atmosphère en évolution, où a été préconisée l'adoption de mesures collectives pour contrer la grave menace que représente l'accumulation constante de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. En septembre 1988, mon collègue le ministre des Finances a soumis à la Banque mondiale un plan conçu pour faire en sorte que la protection de l'environnement devienne un élément majeur de ses projets de développement. En février dernier, des experts juridiques du monde entier se sont réunis à Ottawa pour définir ensemble les éléments d'une convention internationale sur le droit de l'atmosphère. En mars, j'ai participé au Sommet sur l'environnement de La Haye, où on a à nouveau encouragé l'adhésion de toutes les nations au principe du développement viable.

Au Sommet économique de Paris, en juillet, les participants ont accordé la priorité à l'environnement. À Kuala Lumpur, en octobre, lors de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, les pays en développement comme les pays développés ont reconnu que la protection de l'environnement était une responsabilité collective et ont adhéré au concept de développement viable.

La coopération internationale est essentielle, mais c'est d'abord chez eux que les pays doivent agir pour protéger l'environnement. C'est pourquoi le gouvernement canadien procède actuellement à un réexamen approfondi de ses politiques environnementales en vue d'établir un plan national qui sera annoncé au début de l'an prochain. Aucun pays n'est en mesure de s'attaquer aux grands défis environnementaux sans disposer des revenus qu'engendre la croissance économique. Mais pour ne pas créer plus de problèmes qu'elle n'en résout, cette croissance doit être respectueuse de l'environnement.

Le développement viable tel que conçu par la Commission Brundtland est un développement guidé par le bon sens, et le bon sens nous dit de respecter la nature au lieu de la profaner, de protéger l'héritage de nos enfants au lieu de le dilapider. Il nous dit de tenir compte des impératifs environnementaux dans nos décisions économiques, d'éviter d'endommager l'environnement plutôt que de simplement nettoyer les dégâts après coup. Les accords que le Canada et l'Union soviétique ont conclus plus tôt cette semaine les aideront à harmoniser leur développement économique avec les objectifs de protection de l'environnement, y compris dans l'Arctique et d'autres régions nordiques.